

Projet Éducatif Territorial (PEdT)



2022-2025

Durée du PEDT : 1 an

Nom du pilote du PEdT : **Grégory SACEPE**

Fonction : Directeur du Pôle Éducation Jeunesse et Sports – Ville de Saint-Claude

Adresse : Hôtel de Ville – 32, rue du Pré – 39200 SAINT-CLAUDE

Téléphone : 03 84 41 42 89

Mail : gregory.sacepe@mairie-saint-claude.fr

Nom du coordonnateur périscolaire : **Nadine TUIPENS**

Adresse : Hôtel de Ville – 32, rue du Pré – 39200 SAINT-CLAUDE

Téléphone : 03 84 41 42 47

Mail : responsable.enfance@mairie-saint-claude.fr

Préambule

La Ville de Saint-Claude, en lien avec l'Éducation Nationale et les partenaires locaux, a fait vivre les deux premiers PEDT de 2014 à 2021, suite à la réforme des rythmes scolaires. Aux nombreux critères d'évaluation posés à cette époque, s'est ajoutée la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Après une concertation au sein de chaque conseil d'école extraordinaire, où Monsieur le Maire a rappelé son attachement à la semaine scolaire de 4,5 jours, il a choisi de se faire le porte-parole des 70% de parents d'élèves sanclaudiens souhaitant le retour à 4 jours scolaires. Cette décision a été rendue exécutoire lors de la rentrée scolaire 2019.

Toutefois, les avis ont été mitigés car il a été constaté que la régularité des 5 matinées a permis aux élèves de mieux appréhender le milieu scolaire et aux enseignants de mieux répartir les enseignements généraux en recentrant ceux-ci le matin. Ceci étant fait, les après-midi ont pu être consacrés à des activités différentes afin que les élèves puissent s'épanouir pleinement. Mais cette réorganisation a fortement bouleversé certaines pratiques familiales qui ont peinées à suivre le rythme. Certaines familles ont dû revoir le mode de garde du mercredi, devant parfois inscrire leurs enfants à l'accueil de loisirs alors qu'avant un tiers pouvait les garder. Malgré tout, si la fatigabilité des enfants a été au cœur des débats tout au long des échanges, aucune certitude n'a pu être relevée à ce sujet, les données initiales et les points de vigilance étant trop instables pour être fiables.

Par contre, cette période de rythme scolaire de 4,5 jours a permis d'améliorer les temps périscolaires de manière positive. La mise en place de réelles activités sur le temps méridien a été difficile à motiver mais aujourd'hui il est acquis que cette période peut être propice à l'émergence de petits projets sur des thématiques comme l'éducation à l'environnement ou encore l'apprentissage de la citoyenneté. Enfin, la relation avec les associations locales a permis la mise en place de nouvelles activités : l'éducation animalière, le journalisme, la découverte sportive (handball, basket-ball) ou encore les arts plastiques. Cette diversité n'a pu être possible qu'à travers l'engagement bénévole des associations et du partenariat mis en place avec les accueils de la Ville.

C'est sur ce dernier point que le nouveau PEdT va s'appuyer afin d'être un outil performant dans le cadre de la labellisation « *Cité Éducative* ». En effet, c'est fort de cette expérience d'engagement auprès des enfants et des jeunes que la Ville de Saint-Claude, les services de l'Éducation Nationale, les acteurs socio-éducatifs locaux et les bénévoles associatifs, vont pouvoir poursuivre une action cohérente et efficace sur le territoire.

Démarche pour mettre en œuvre et faire vivre un PEDT

(Voir Vademecum PEDT 2021)

La trame ci-jointe comprend l'**ANNEXE PEDT** et l'**ANNEXE PEDT-PLAN MERCREDI**

La rédaction des annexes en vue de la signature d'un PEDT ou PEDT-Plan Mercredi est réalisée après la mise en œuvre des différentes étapes proposées :

Étape 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche PEDT

Étape 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

Étape 3 : Affiner l'état des lieux pour chaque école/accueil de loisirs

Étape 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque école/accueil de loisirs

Étape 5 : Formaliser et transmettre les ANNEXES PEDT/ PLAN MERCREDI à l'adresse ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr

Étape 6 : Faire vivre le PEDT tout au long de la convention

- mettre en place les actions proposées
- réunir les comités de pilotages/de suivi
- faire des points de suivi/évaluation

Étape 7 : Préparer la fin/ le renouvellement du PEDT

- bilan des actions (résultats, actions réalisées ou non, points à améliorer) et de la dynamique PEDT
- au regard de l'évaluation, refaire un état des lieux en vue d'un renouvellement

ANNEXE 1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

ÉTAPE 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche de PEDT

Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

1.1 Préciser le périmètre concerné par le PEDT : SAINT-CLAUDE

1.2 Indiquer quelle(s) collectivité(s) exercent les compétences :

- Scolaire : Ville de Saint-Claude
- Périscolaire : Ville de Saint-Claude
- Extrascolaire : Ville de Saint-Claude

1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Commune	Nom de l'école	Type école (primaire, maternelle, élémentaire)	Publique/privée
Saint-Claude	Christin	maternelle	Publique
Saint-Claude	Rosset	maternelle	Publique
Saint-Claude	Mouton	maternelle	Publique
Saint-Claude	Avignonnets	primaire	Publique
Saint-Claude	Centre	élémentaire	Publique
Saint-Claude	Truchet	élémentaire	Publique
Saint-Claude	Faubourg	élémentaire	Publique
Saint-Claude	Institut Saint-Oyend	primaire	privée

ÉTAPE 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

2.1 Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire du PEDT :

Effectifs écoles maternelles publiques : Christin (69) – Avignonnets maternelle (48) - Mouton (54) - Rosset (58)

Effectifs écoles élémentaires publiques : Avignonnets élémentaire (97) - Centre (98) - Faubourg (96) - Truchet (122)

	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	229	60	289	3	45
Six ans et plus	413	140	553	16	
Total	642	200	842	19	45

2.2 Spécificités territoriales :

Zone de montagne, 2 sites prioritaires de la politique de la Ville (23% de la population communale, 3 écoles situées sur un quartier prioritaire), Réseau d'éducation prioritaire (REP)

Écoles avec répartition des classes sur 2 bâtiments : maternelle Mouton, élémentaire du Centre.

2.3 Transports scolaires :

Nombre de circuits par jour :

- 2 circuits de ramassage scolaire extra muros sont mis en place pour les enfants des communes rattachées fréquentant les écoles de la ville.
- Un réseau de transport urbain permet aux enfants situés intra-muros de se rendre à l'école. Ce sont surtout les enfants scolarisés à l'école du Faubourg qui utilisent ce service.
- Porté par la Ville de Saint-Claude, ce service a été transféré à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude le 1^{er} juillet 2021.

✓ Transport scolaire extra-urbain :

Ligne La Main Morte / le Pontet /Chaumont / Saint-Claude : enfants scolarisés en primaire

Matin : Départ - La Main Morte : 8h Arrivée Saint-Claude (Cathédrale) : 8h24

Soir : Départ – Saint-Claude (Cathédrale) : 16h35 Arrivée – La Main Morte : 17h02

Ligne Ranchette / Chevry / Saint-Claude : enfants scolarisés en primaire

Matin : Départ - Ranchette : 7h52 Arrivée Saint-Claude (Place J. Faizant) : 8h18

Soir : Départ – Saint-Claude (Faubourg école) : 16h50 Arrivée – Ranchette : 17h34

✓ Transport urbain :

Départ Chabot à 8h07, arrivée école Faubourg à 8h24
Départ Miroir à 8h20, arrivée école Faubourg à 8h24
Départ Tomachon à 8h28, arrivée école Faubourg à 8h32

Départ école Faubourg 11h38
Arrivée Tomachon à 11h40 / Miroir à 11h44 / Chabot à 11h48

Départ Chabot à 13h10, arrivée école Faubourg à 13h18
Départ Tomachon à 13h21, arrivée école Faubourg à 13h23
Départ Miroir à 13h19, arrivée école Faubourg à 13h23

Départ école Faubourg à 16h38
Arrivée Tomachon à 16h42 / Miroir à 16h42 / Chabot à 16h54

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

✓ Environ 1h00

2.4 Liste des accueils de loisirs déclarés sur le territoire et périodes de fonctionnement :

Cocher simplement la période de fonctionnement

Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école	Mercredi au moins ½ journée	Vacances
Périscolaire Centre Saint-Claude	X	X	X		
Périscolaire Truchet Saint-Claude	X	X	X		
Périscolaire Faubourg Saint-Claude	X	X	X		
Périscolaire Avignonnets Saint-Claude	X	X	X		
Périscolaire Rosset Saint-Claude	X	X	X		
Périscolaire Mouton Saint-Claude	X	X	X		
Périscolaire Christin Saint-Claude	X	X	X		
Péri et extrascolaire Chabot Saint-Claude		X		X	X

2.5 Indiquer les éventuels accueils non déclarés (garderie = simple surveillance) :

Commune implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école

2.6 Etat des lieux synthétique des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :

Local / lieu	distance / école	disponibilité	remarques
Écoles (BCD, salles informatiques, salles de motricité, salle de repos...). Hors salle de classes*	Sur place	En dehors des heures de classe	<i>Établissement d'une charte de bon usage des locaux Matériel et mobilier transportable, mutualisable (avec mise en place d'une convention)</i>
Salles de sports (gymnase des Avignonnets, Palais des Sports, Val de Bienne, salle de boxe) Stade de Serger Stade des Champs de Bienne	Entre 5 et 30 minutes	Créneaux répartis entre les différentes associations et écoles Attribution des salles en début d'année	<i>salles adaptées pour des activités physiques</i>
Conservatoire intercommunal	Entre 5 et 20 minutes		
Médiathèque	Entre 5 et 20 minutes		<i>Salle adaptée pour des activités culturelles</i>
Musée de l'Abbaye Musée de la Pipe et du Diamant Monde des Automates Maison du Peuple	Entre 5 et 20 minutes		<i>Salle adaptée pour des activités culturelles</i>
Caveau des artistes	Entre 5 et 20 minutes		
Environnement naturel proche pour toutes les écoles	Sur place		
Espace Mosaïque aux Avignonnets	Entre 5 et 20 minutes	À la demande	
Salle Bavoux Lançon Salle de tennis de table	Entre 5 et 20 minutes	Créneaux disponibles en dehors de ceux utilisés par le « Condat Club »	<i>Locaux Ville Gestion de la salle : « Condat Club »</i>
Parcs municipaux (Truchet, Cathédrale...) et Citys Stades (Chabot, Faubourg, Tomachon, Avignonnets...) Associations impliquées dans les projets : Jardins partagés, CPIE, Arts Plastiques du haut Jura, Basketball, Handball, tennis, La Fraternelle	À proximité des écoles Entre 5 et 20 minutes		Projets annuels en direction des écoles, financés par la Ville, l'Etat ou les coopératives scolaires

Parcours sportif :

Rencontres sportives tout au long de l'année scolaire et tout au long de la scolarité de l'élève (de la maternelle au CM 2) : ces rencontres sportives ont lieu en fin de cycle après un minimum de 6 séances d'apprentissages dans la discipline.

- ✓ Rencontre GS/ CP aux champs de Bienne pour des jeux traditionnels (ETAPS de la mairie, enseignants et cpc de l'E.N.)
- ✓ Rencontre Athlétisme au stade de Serger (Club d'athlétisme de Saint-Claude, ETAPS et enseignants)
- ✓ Tournoi de balle au capitaine au palais des sports (ETAPS de la ville, enseignants et Conseillers Pédagogiques de l'Education Nationale)
- ✓ Rencontre danse au palais des sports
- ✓ Jeux des neiges à Lajoux (ETAPS de la ville, enseignants et Conseillers Pédagogiques de l'Education Nationale, service de damage de la CCHJSC, parents d'élèves agréés)
- ✓ Tournoi de rugby (Club de rugby de Saint-Claude, ETAPS de la ville, enseignants et Conseillers Pédagogiques de l'Education Nationale, parents d'élèves)
- ✓ Cycle natation à la piscine du Martinet (ETAPS de la ville, enseignants et Conseillers Pédagogiques de l'Education Nationale, parents d'élèves agréés).

Parcours culturel :

Les élèves de la Ville de Saint-Claude ont accès tout au long de l'année et de leur scolarité à différents équipements culturels :

- ✓ 2 à 3 séances de cinéma par an à la Maison du Peuple (Financement coop ou association des écoles)
- ✓ 2 spectacles présentés au café ou au théâtre de la Maison du Peuple, choisis par les enseignants dans une offre présentée par l'équipe de la Fraternelle et financée par la Ville.
- ✓ 3 visites ou plus à la médiathèque de la CCHJSC, possibilité d'emprunter des documents pour les classes et visite des expositions et du fonctionnement de la médiathèque.
- ✓ Caveau des artistes (entrée gratuite pour les scolaires)
- ✓ Musée de l'Abbaye (visite gratuite et ateliers payants)
- ✓ La Maison du Peuple (atelier d'imprimerie pour les scolaires, visite des expositions)
- ✓ Salon des Métiers d'Art (visite gratuite pour les classes au palais des sports).
- ✓ Salon de la photographie de la faune et de la flore (visite gratuite pour les classes au palais des sports).

Parcours citoyen :

- ✓ Semaine de la sécurité routière (Permis piéton et permis vélo en partenariat avec la police municipale, le Service Enfance Jeunesse de la Ville, l'Éducation Nationale, le SDIS 39)
- ✓ Apprendre à porter secours (Enseignants et SDIS 39)
- ✓ Apprendre à se comporter face à un danger (exercices alerte incendie et attentat -intrusion effectués au sein des écoles).
- ✓ Intervention du CDIFF dans les classes (relations filles / garçons, jeux genrés, etc ...)
- ✓ Connaissance et respect de l'environnement (CPIE, jardins partagés, Maison du parc à Lajoux).

Parcours santé:

- ✓ Les petits déjeuners à l'école :
 - Mise à disposition du personnel et des locaux par la Ville,
 - Achat et livraison des denrées par la Ville grâce au financement de l'Etat
 - Enseignants pour la partie pédagogique
- ✓ Interventions de l'association Oppelia / Passerelle 39 dans les écoles (conduites addictives)

Contrat de Réussite Éducative (CRE)

Le Programme de Réussite Educative dénommé CRE de Saint-Claude existe depuis 2007. Depuis 2017 20 à 30 jeunes de 6 à 16 ans bénéficient du dispositif chaque année.

Son objectif est de chercher et d'apporter des réponses pour et avec le jeune présentant des signes de fragilité -et sa famille-, afin de lui permettre de se remettre dans une logique et une démarche positive quant à la résolution d'une ou plusieurs difficultés identifiées.

Deux entrées sont possibles:

- Un accompagnement individuel hebdomadaire effectué par un tuteur ou une tutrice de plus de 16 ans, rémunéré.
- Un accès facilité à différentes activités sportives, culturelles, artistique et récréatives en s'appuyant sur les programmations des partenaires.

En 2020 : 21 jeunes ont été accompagnés (9 filles, 12 garçons) répartis pour moitié au collège et en école élémentaire. 67% habitant en quartier politique de la Ville.

Le CRE anime, par ses différents comités (de pilotage, de suivi, technique) des temps de concertation entre les acteurs du territoire.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Depuis 2019-2020, le CLAS est de nouveau porté par le Service Enfance Jeunesse de la Ville. Il s'est rapproché du Contrat de Réussite Educative (CRE) grâce à une coordination commune.

Les ateliers sont organisés deux fois par semaine sur chaque école élémentaire de la Ville en QPV pour des groupes de 8 enfants. Le fil conducteur du CLAS pour les enfants est l'expression orale, la consolidation de la langue française. L'accompagnement à la parentalité est individualisé et s'adapte aux caractéristiques des 2 sites.

Des projets d'ouverture culturelle, des ateliers d'expression sont déclinés chaque année comme : Poterie, animations nature aux Jardins Partagés ou ateliers artistiques au Musée de l'Abbaye, débat et argumentation avec la Médiathèque. Un accompagnement des parents et des enfants sur l'accès à l'environnement numérique de travail est prévu.

Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)

Le dispositif REP de Saint-Claude est composé de 4 écoles : 2 maternelles (Mouton, Avignonnets) et 2 élémentaires (Faubourg et Avignonnets).

Il est cadré par un Contrat d'Objectifs Scolaires (C.O.S) ; ces objectifs se déclinent en 4 priorités :

- I. Renforcer la maîtrise de la langue française et de la culture humaniste
- II. Acquérir les compétences sociales et civiques
- III. Assurer un suivi individualisé et la fluidité du parcours scolaire
- IV. Développer les relations avec les familles

Ces priorités sont développées dans les actions menées d'une part au sein des classes (actions relatives à l'aide pédagogique, à la liaison intercycle), des écoles (accompagnement éducatif) et d'autre part, avec les partenaires de la politique de la ville (centre social, CRE)

Les axes prioritaires des projets d'écoles en cours de renouvellement

Ces projets permettent aux équipes enseignantes de se fixer des objectifs à atteindre pour **la réussite de tous les élèves**. Dans ce but, ils aident à la mise en place d'actions pédagogiques. Les enseignants ont orienté leur travail en priorité sur les thèmes suivants

- Soutenir la parentalité
- Offrir un environnement pédagogique stimulant et valorisant
- Travailler l'importance d'une bonne hygiène (corporelle, alimentaire, ...) dans le cadre d'actions « Santé »

Une synthèse des nouveaux projets d'école sera transmise dans le courant de l'année 2022.

ÉTAPE 3 : État des lieux par école/ accueil de loisirs

Point d'attention :

- S'il existe 1 site spécifique qui accueille les enfants uniquement le mercredi et distant de l'école, il convient de remplir la rubrique « ACCUEIL SPECIFIQUE MERCREDI »
- Pour les autres sites où école et accueils périscolaires sont en proximité, il convient de remplir 1 rubrique « SITE » pour chacun d'eux.

❖ ACCUEIL SPECIFIQUE MERCREDI

NOM DU SITE : ALSH CHABOT (accueil des 3-11 ans)

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-5 ans	Nombre moyen d'enfants de 6-11 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h-11h30	15	10	30	55
Pause méridienne : 11h30-13h30	15	10	30	55
Horaires après-midi : 13h30-18h30	15	10	30	55

Les locaux et le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				6 salles d'activités
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				Plus une salle de sieste pour les 3-4 ans
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				3 sanitaires équipés de WC et de lavabos adaptés aux tranches d'âge
Le mobilier est adapté	x				
Accès à des salles thématiques (bibliothèque, informatique, activités manuelles...)	x				Bibliothèque

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs du mercredi :

Porte sur la période de septembre 2021 à septembre 2022

A été transmis au service DJES : oui

Citez quelques objectifs pédagogiques spécifiques au mercredi :

- Apprendre à vivre en groupe et éduquer au **respect** de soi, des autres et de l'environnement. Prise en compte de la notion de handicap.
- Amener l'Enfant à accéder à l'**autonomie** et à la prise en charge des responsabilités.
- Permettre à l'Enfant de découvrir et de pratiquer des **activités** répondant à ses besoins.
- Respecter les **rythmes de l'Enfant**.
- Sensibiliser l'Enfant par rapport à l'**hygiène**.
- Favoriser l'**épanouissement** de l'enfant et du jeune.
- Développer les **relations** avec les parents, l'Ecole, les autres structures municipales (crèche, centres sociaux...) et les différents partenaires.
- Assurer la **sécurité** et le bien-être de l'Enfant.
- Citoyenneté, découverte et respect de l'environnement

NOM DU SITE : MAISON DE LA PETITE ENFANCE (accueil 2 mois-4 ans)

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2 mois à 3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h-11h30	35	0	35
Pause méridienne : 11h30-13h30	35	0	35
Horaires après-midi : 13h30-18h30	35	0	35

Les locaux et le matériel :

La Maison de la Petite Enfance dispose d'un bâtiment rénové et équipé de salles spécifiques en fonction de l'âge des enfants. Du matériel adapté agrément les espaces et une cour permet des activités de plein air variées grâce à un sol amortissant et une partie en herbe.

Le projet :

Pour permettre à l'enfant de garder des repères et d'avoir une transition en douceur entre la crèche et l'école, la MPE propose aux familles un accueil périscolaire les mercredis et extrascolaire pendant les vacances scolaires. Les inscriptions se font au trimestre, en fonction des besoins familiaux.

Tout au long de l'année des activités, ateliers et sorties sont organisés pour les enfants accueillis en extrascolaire à la MPE.

- Jardin partagé
- Visite du musée de l'abbaye
- Sortie neige
- Rencontre avec AL de Chabot
- Visite du Monde des Automates
- Visite d'expositions au Caveau des artistes, ...
- Rencontre avec le Cantou Maurice Fleuriel
- Ciné-goûter
- Découverte de la nature à l'automne
- Activités arts plastiques
- Ateliers de motricité

La spécificité du multi accueil réside dans le fait que deux publics enfants se rencontrent : les enfants « crèche » de 2 à 24 mois (présents toute la semaine) et les enfants scolarisés de 24 mois à 48 mois maximum présents le mercredi. Les plus grands de la crèche prennent plaisir à retrouver les enfants scolarisés qui les tirent vers le haut de par leur langage plus développé et par leur demande d'activités

plus élaborées. Les grands mettent en place leurs jeux (construction élaborée, jeux d'imitation, échanges verbaux structurés, motricité affirmée...), et cela contribue à faire progresser les plus petits. Pour les plus jeunes qui sont scolarisés cela leur permet d'avoir un temps plus calme avec les petits de la crèche, et la possibilité de se « poser », d'avoir le choix de ne rien faire ou d'être dans des jeux libres.

❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM DU SITE : AVIGNONNETS

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :

Maternelle : 48
Elémentaire : 97
TOTAL : 145

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30	0	1	4	5
Pause méridienne : 11h30-13h30	0	5	22	27
Horaires après-école : 16h30-18h30	0	5	20	25

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT)

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h-11h30	0	2	7	9
Pause méridienne : 11h30-13h30	0	2	7	9
Horaires après-midi : 13h30-18h30	0	2	7	9

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x			x	En maternelle
Il existe des cours de récréation	x			x	
Accès à un préau	x			x	En élémentaire
Accès à des espaces de verdure		x			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x			x	
Le mobilier est adapté	x			x	
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

Axe 1 : Assurer un parcours de réussite à chaque élève.

- Lire, écrire, parler et enseigner plus explicitement
- Apprendre à comprendre

Axe 2 : interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire

Axe 3 : Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

- ✓ Amener l'enfant à accéder à l'autonomie et à la prise de responsabilité
- ✓ Apprendre à vivre en groupe et éduquer au respect de soi, des autres
- ✓ Permettre à l'enfant de découvrir et de pratiquer des activités répondant à ses besoins
- ✓ Sensibiliser à l'environnement et au développement durable : tri, mise en place d'un compost, ateliers associés (activité manuelle recyclage, activité plantation, nettoyage de printemps, gestes d'écocitoyenneté)
- ✓ Respecter les rythmes de l'enfant
- ✓ Sensibiliser l'enfant par rapport à l'hygiène (gérer les couches chez les tout-petits)
- ✓ Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune
- ✓ Développer les relations avec les parents, l'école, les autres structures municipales et les différents partenaires
- ✓ Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.
- ✓ Sensibiliser à l'environnement : tri, mise en place d'un compost, ateliers associés (activité manuelle recyclage, activité plantation, nettoyage de printemps)

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Ce temps est partagé en 3 grands axes :

- o Fournir à l'enfant un espace de décompression
- o Permettre à l'enfant l'accès à un espace pour « ne rien faire »
- o Proposer des activités encadrées pour éviter l'ennui

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			Pour les plus petits (TPS-PS et CP-CE1)
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			Pour les TPS, PS et certains MS
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			Les siestes sont toujours débutées pendant le temps périscolaire en maternelle
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité			x	
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)			x	Le soir en élémentaire
Des temps de jeux libres existent	x			

Des temps en petits groupes sont possibles			x	
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Cela est fonction des opportunités et des projets menés par les écoles et les ALSH
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)			x	L'accès à ces lieux n'étant pas des plus faciles, les maternelles ne peuvent pas le faire souvent
Une aide aux devoirs le soir est proposée	x			2 fois par semaine dans le cadre du dispositif CLAS et des ateliers « Diamant »
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			Des groupes de suivi sont instaurés une fois par trimestre et des rencontres régulières doivent avoir lieu entre la direction de l'école et celle de l'ALSH

3.11 Les activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

Maternelle : APC de 11h30 à 12h sur 3 jours.

Aide aux élèves rencontrant des difficultés, rencontre individuelle de parents, ouverture culturelle (livre, jeux)

Élémentaire : APC de 16h30 à 17h30 les mardis et jeudis.

Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans le lire/écrire, ouverture culturelle

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			Les inscriptions sont possibles physiquement au Service Enfance Jeunesse ou par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation en ligne

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent			x	
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			x	
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI		x		
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion		x		

NOM DU SITE : TRUCHET-CHRISTIN

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :

Maternelle : 69
Elémentaire : 122
TOTAL : 191

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30	7	5	20	32
Pause méridienne : 11h30-13h30	15	17	69	101
Horaires après-école : 16h30-18h30	6	9	25	40

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT)

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h-11h30	0	3	13	16
Pause méridienne : 11h30-13h30	0	3	13	16
Horaires après-midi : 13h30-18h30	0	3	13	16

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x			x	
Il existe des cours de récréation	x			x	
Accès à un préau	x			x	En élémentaire
Accès à des espaces de verdure	x			x	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x			x	
Le mobilier est adapté	x			x	
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	Depuis l'apparition du COVID-19, les maternelles n'y ont plus accès

3. 6 Les grands axes du projet d'école du Truchet :

1- Assurer un parcours de réussite à chaque élève :

- Préparer les élèves aux continuités et ruptures
- Assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux
- Développer l'éducation à la citoyenneté
- Accès à la culture numérique du plus grand nombre

2- Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire :

- 1- Faire progresser chaque élève dans des groupes correspondant à leur classe d'âge et notamment les élèves de l'Ulis-E
- 2- Mettre en place des décloisonnements
- 3- Mettre en place des conseils de cycle
- 4- Apporter une aide aux élèves en difficultés

3- Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente :

- 1- Amélioration de la réussite scolaire et éducative en assurant le respect des rythmes d'apprentissage et en combinant efficacement le temps scolaire et péri-scolaire
- 2- Assurer la réussite scolaire (progrès des élèves)
- 3 – Compenser les inégalités territoriales d'accès à la culture
- 4- Renforcer la coopération en vue d'améliorer le climat scolaire

Les grands axes du projet d'école CHRISTIN :

- Améliorer la continuité des apprentissages dans le cycle et intercycles (cycles 1 et 2)
- Généraliser au sein de l'école une évaluation visant l'acquisition des compétences. Pratiquer une évaluation positive.
- Donner à la famille la place qui lui revient dans la perspective de la co-éducation.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs du TRUCHET :

→ Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et la cohabitation harmonieuse du groupe pour développer chez l'enfant la citoyenneté

- Apprendre la tolérance et le respect
- Proposer et faire appliquer des règles de vie créées par les enfants

→ Sensibiliser à l'environnement

- Sensibiliser au respect de la planète
- Rendre acteur les enfants aux gestes d'écocitoyenneté
- Mise en place du tri sélectif
- Proposer des ateliers recyclages 5 en utilisant des objets du quotidien et en leur donnant une seconde vie)
- Organiser des actions ponctuelles sur le nettoyage de leur environnement (nettoyage de printemps)
- Organiser des ateliers de plantation et de petit jardinage etc....

→ Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant

- Sur le plan moral et physique (mettre tout en place pour assurer un cadre sécurisant / avoir une attitude de bienveillance auprès de l'enfant)
- Sur le plan affectif : être à l'écoute de chacun

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de CHRISTIN :

- **Travailler sur respect de soi, des autres et de l'environnement.**
- Permettre à l'enfant de se sensibiliser et d'approfondir ses connaissances sur son environnement afin de se l'approprier.
- Favoriser un comportement responsable de l'enfant d'aujourd'hui pour en faire un citoyen capable de comprendre les enjeux des débats liés à la protection de l'environnement.
- Sensibiliser l'Enfant par rapport à l'hygiène.
- **Favoriser l'épanouissement individuel et collectif de l'enfant.**
- Développer les relations avec les parents, l'école, les autres structures municipales (crèche, centre sociaux, autres ALSH...) et les différents partenaires.
- Assurer la sécurité et le bien-être de l'Enfant.
- **Développer des activités de groupe qui favorisent l'éveil corporel à travers l'utilisation des cinq sens : le toucher, l'ouïe, le goût, l'odorat et la vue.**

Il est à noter que ces points ne sont pas classés par ordre d'importance, ils contribuent tous au développement global de l'Enfant.

Cette année, l'équipe a retenu 3 des 8 objectifs à travailler davantage et développer dans le projet pédagogique en fonction des besoins de notre public :

- ⇒ **Le Respect**
- ⇒ **L'autonomie**
- ⇒ **L'épanouissement individuel et collectif**

Les 5 autres objectifs seront traités en transversalité.

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes X 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service X 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude X liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Ce temps est partagé sur 3 grands axes :

- o Fournir à l'enfant un espace de décompression
- o Permettre à l'enfant l'accès à un espace pour « ne rien faire »
- o Proposer des activités encadrées pour éviter l'ennui

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			Gym douce, gestion du handicap
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			Pour les plus petits (TPS-PS et CP-CE1)
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			Pour les TPS, PS et certains MS
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			Les siestes sont toujours débutées pendant le temps périscolaire en maternelle
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité			x	
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)			x	Le soir en élémentaire
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles			x	

Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Cela est fonction des opportunités et des projets menés par les écoles et les ALSH
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée	x			1 fois par semaine dans le cadre des ateliers « Diamant »
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			Des groupes de suivi sont instaurés une fois par trimestre et des rencontres régulières doivent avoir lieu entre la direction de l'école et celle de l'ALSH

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

TRUCHET :

APC : lundi et jeudi – 17h-18h

Activités prévues au projet d'école :

Accueil des nouveaux élèves, de leurs parents et visite de l'école
Rencontres individuelles de parents

Aide aux élèves rencontrant des difficultés :

Reconnaître et utiliser les nombres
Entrer dans l'écrit
Oser prendre la parole

Apprendre à comprendre et à raconter une histoire en utilisant un vocabulaire approprié.

Aide au travail personnel :

Utiliser de manière adaptée les objets numériques : les ordinateurs.

CHRISTIN :

- Activités de soutien en lecture ,écriture et mathématiques avec des groupes de 6 élèves maximum.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			Les inscriptions sont possibles physiquement au Service Enfance Jeunesse ou par

				l'intermédiaire d'une plateforme de réservation en ligne
--	--	--	--	--

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			x	
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

NOM DU SITE : CENTRE- ROSSET

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :

Maternelle : 58

Elémentaire : 98

TOTAL : 156

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30	8	4	22	36
Pause méridienne : 11h30-13h30	14	20	55	89
Horaires après-école : 16h30-18h30	9	10	18	37

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT)

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PED

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h-11h30	3	2	10	15
Pause méridienne : 11h30-13h30	3	2	10	15
Horaires après-midi : 13h30-18h30	3	2	10	15

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x			x	
Il existe des cours de récréation	x			x	
Accès à un préau	x			x	En élémentaire
Accès à des espaces de verdure	x			x	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x			x	
Le mobilier est adapté	x			x	

Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	
--	---	--	--	---	--

3. 6 Les grands axes du projet d'école CENTRE :

- Relations école – famille – périscolaire
- Réussite de tous les élèves : évaluation et prise en compte des élèves à besoins particuliers
- Éducation aux médias
- Inclusion des élèves en situation de handicap
- Liaison grande section – CP
- Liaison CM2-6ème

Les grands axes du projet d'école ROSSET :

Axes prioritaires:

- **Assurer un parcours de réussite à chaque élève :**
 - Création d'un abécédaire illustré sur les 3 années du cycle.
 - Développer la liaison GS-CP
 - Liaison passerelle crèche-école
- **Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire :**
 - Décloisonnement inter-classes d'aide aux apprentissages.
- **Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente :**
 - Rencontres individuelles avec tous les parents pour lire ensemble le carnet de suivi et échanger sur le parcours de leur enfant (mois de septembre/ février)
 - Renforcer la coopération entre les familles et l'école : mercredis familles.

• 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs du CENTRE :

→ Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et la cohabitation harmonieux du groupe pour développer chez l'enfant la citoyenneté

- Apprendre la tolérance et le respect
- Proposer et faire appliquer des règles de vie créées par les enfants

→ Sensibiliser à l'environnement

- Sensibiliser au respect de la planète
- Rendre acteur les enfants aux gestes d'écocitoyenneté
- Mise en place du tri sélectif
- Proposer des ateliers recyclages 5en utilisant des objets du quotidien et en leur donnant une seconde vie)
- Organiser des actions ponctuelles sur le nettoyage de leur environnement (nettoyage de printemps)
- Organiser des ateliers de plantation et de petit jardinage etc....

→ Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant

- Sur le plan moral et physique (mettre tout en place pour assurer un cadre sécurisant / avoir une attitude de bienveillance auprès de l'enfant)
- Sur le plan affectif : être à l'écoute de chacun

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de ROSSET :

- **Travailler sur respect de soi, des autres et de l'environnement.**
- Permettre à l'enfant de se sensibiliser et d'approfondir ses connaissances sur son environnement afin de se l'approprier.
- Favoriser un comportement responsable de l'enfant d'aujourd'hui pour en faire un citoyen capable de comprendre les enjeux des débats liés à la protection de l'environnement.
- Sensibiliser l'Enfant par rapport à l'hygiène.
- **Favoriser l'épanouissement individuel et collectif de l'enfant.**
- Développer les relations avec les parents, l'école, les autres structures municipales (crèche, centre sociaux, autres ALSH...) et les différents partenaires.
- Assurer la sécurité et le bien-être de l'Enfant.
- **Développer des activités de groupe qui favorisent l'éveil corporel à travers l'utilisation des cinq sens : le toucher, l'ouïe, le goût, l'odorat et la vue.**

Il est à noter que ces points ne sont pas classés par ordre d'importance, ils contribuent tous au développement global de l'Enfant.

Cette année, l'équipe a retenu 3 des 8 objectifs à travailler davantage et développer dans le projet pédagogique en fonction des besoins de notre public :

- ⇒ **Le Respect**
- ⇒ **L'autonomie**
- ⇒ **L'épanouissement individuel et collectif**

Les 5 autres objectifs seront traités en transversalité.

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes X 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service X 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude X liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Ce temps est partagé sur 3 grands axes :

- Fournir à l'enfant un espace de décompression
- Permettre à l'enfant l'accès à un espace pour se ressourcer
- Proposer des activités encadrées pour éviter l'ennui
-

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			Gestion des émotions
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			Pour les plus petits (TPS-PS et CP-CE1)
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			Pour les TPS, PS et certains MS
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			Les siestes sont toujours débutées pendant le temps périscolaire en maternelle
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité			x	
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			

Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)			x	Le soir en élémentaire
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles			x	
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Cela est fonction des opportunités et des projets menés par les écoles et les ALSH
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée	x			1 fois par semaine dans le cadre des ateliers « Diamant »
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			Des groupes de suivi sont instaurés une fois par trimestre et des rencontres régulières doivent avoir lieu entre la direction de l'école et celle de l'ALSH

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

CENTRE :

Les APC sont organisées par période. Chaque enseignante effectue deux séances d'APC par semaine (les jours ne sont pas forcément les mêmes pour toutes les enseignantes).

Chaque séance dure 45 minutes (de 16h30 à 17h15).

Pour le cycle 2, il n'y a pas d'APC en première période car les heures sont dédiées à la saisie des évaluations nationales.

Il n'y a pas non plus d'APC en période 3 à cause du cycle ski.

ROSSET :

- Aide aux apprentissages/ Méthodologie (élèves à besoin de MS et GS)
- Sorties médiathèque (tous les élèves de MS-GS)
- Ouverture culturelle : caveau des artistes/ projet arts visuels (tous les élèves de MS-GS).

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			Les inscriptions sont possibles physiquement au Service Enfance Jeunesse ou par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation en ligne

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			x	
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

NOM DU SITE : FAUBOURG-MOUTON

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :

Maternelle : 54
Elémentaire : 96
TOTAL : 150

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Le conseil d'école de l'école maternelle Mouton a demandé le 24 janvier 2022 une modification des horaires afin de permettre aux parents d'avoir plus de temps pour faire le trajet d'une école à une autre de 8H20 à 11H20 le matin et de 13H20 à 16H20.

horaires actuels :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Horaires après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, [hors mercredi](#) :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30	2	13		
Pause méridienne : 11h30-13h30	5	19	28	52
Horaires après-école : 16h30-18h30	2	9		

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT)

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs [le mercredi](#) :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h-11h30	0	5	10	15
Pause méridienne : 11h30-13h30	0	5	10	15
Horaires après-midi : 13h30-18h30	0	5	10	15

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x			x	
Il existe des cours de récréation	x			x	
Accès à un préau	x			x	En élémentaire et maternelle
Accès à des espaces de verdure	x			x	En maternelle
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x			x	
Le mobilier est adapté	x			x	
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	

3. 6 Les grands axes du projet d'école FAUBOURG :

- Améliorer la maîtrise de la langue française
- enrichir le champ culturel
- vivre des expériences collectives

Les grands axes du projet d'école MOUTON :

- **assurer un parcours de réussite à chaque élève :**
classe de première scolarisation avec projet d'accueil adaptées
projet plurilingue
- **interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaires**
conseil de cycle pour les élèves à besoins particuliers
démarches autour du plurilinguisme
échanger avec les différents partenaires CAMSP, CMP, CMPP sur la prise en charge des élèves à besoins particuliers
- **construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente**
café des parents
actions communes avec le périscolaire pour améliorer le fonctionnement entre les structures et la continuité éducative dans le cadre du PEDT
travailler entre classes et avoir des projets communs.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs FAUBOURG :

- Veiller à la sécurité physique et affective de l'enfant
- Encourager le respect sous toutes ses formes aussi bien envers les adultes, les camarades, ainsi que pour le matériel. Ne pas hésiter à responsabiliser.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant (ex : pendant les repas)

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs MOUTON :

- accueil spécifique des 2 ans (recherche d'activités et de matériel spécifique à cette tranche d'âge)
- sécurité physique et affective (après observation, bilan régulier avec l'équipe enseignante sur les besoins de certains enfants)
- autonomie (moins de présence des parents à l'accueil et la mise en place des petits déjeuners ont favorisé la prise d'autonomie)

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Ce temps est partagé sur 3 grands axes :

- o Fournir à l'enfant un espace de décompression
- o Permettre à l'enfant l'accès à un espace pour « ne rien faire »
- o Proposer des activités encadrées pour éviter l'ennui

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			Théâtre, chant
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			Pour les plus petits (TPS-PS et CP-CE1)
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			Pour les TPS, PS et certains MS
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			Les siestes sont toujours débutées pendant le temps périscolaire en maternelle
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			Remplacement ATSEM par personnel périscolaire

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité			x	
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)			x	Le soir en élémentaire
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles			x	
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Cela est fonction des opportunités et des projets menés par les écoles et les ALSH
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée	x			2 fois par semaine dans le cadre du dispositif CLAS et des ateliers « Diamant »
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			Des groupes de suivi sont instaurés une fois par trimestre et des rencontres régulières doivent avoir lieu entre la direction de l'école et celle de l'ALSH

3.11 Les activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

FAUBOURG :

- retravailler les notions de lectures, de français de maths
- travailler la méthodologie
- améliorer l'autonomie

MOUTON :

- mise en place des entretiens parents
- langage oral (théâtre, raconter une histoire...)

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			Les inscriptions sont possibles physiquement au Service Enfance Jeunesse ou par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation en ligne

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			x	
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

ÉTAPE 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque site école/accueil de loisirs

NOM DU SITE : ÉCOLE DES AVIGNONNETS

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents** : Les parents souhaitent le maintien d'ateliers de qualité
- **Enseignants** : Prise en charge éducative cohérente : alternance des temps d'activité et des temps de repos, continuité des règles et enseignements (hygiène, devoirs, etc..)
- **Equipe d'animation** : Bonne coopération et communication avec l'équipe enseignante et avec les parents et favoriser l'ouverture de l'accueil de loisirs aux parents.

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

Les enfants apprécient les ateliers. Ils en voudraient même plus : temps encadrés de jeux (activités physiques et activités manuelles)

Ils ont besoin d'aide dans la gestion des conflits entre eux : la médiation par les pairs pourrait être une solution à développer dans l'école et également à l'accueil de loisirs

4.2 Définition de 3 objectifs partagés qui ressortent de l'état des lieux :

Objectif 1 :

Développer des actions contribuant à développer les apprentissages fondamentaux, le développement de nouvelles compétences

Objectif 2 :

Renforcer la coopération entre équipe enseignante et équipe périscolaire

Objectif 3 :

Promouvoir la santé, le bien-être et l'épanouissement des élèves

4.3 Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

(Préciser les acteurs concernés, le moment de la semaine concerné et le calendrier de mise en œuvre)

Objectif 1 : Développer des actions contribuant à développer les apprentissages fondamentaux, le développement de nouvelles compétences

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Accompagnement scolaire (devoirs, leçons, jeux éducatifs)	Enseignant(e)s Personnel alsh		
Action 2	Ouverture sportive et culturelle	Directeur école/ Directeur Alsh/ Associations		Nb de Partenariat avec des associations
Action 3	Sensibilisation à des démarches environnementales	Personnel alsh		Usage du compost, du tri, activités recyclage lors

				des ateliers, activités ponctuelles (nettoyage de printemps, etc...)
--	--	--	--	--

Objectif 2 : Renforcer la coopération entre équipe enseignante et équipe périscolaire

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Harmoniser les règles de vie	Directeurs		
Action 2	Élaborer une procédure de gestion d'une situation conflictuelle	Directeurs		Outil commun
Action 3	Clarifier l'organisation des inscrits et le passage à l'alsh	Enseignant(e)s Personnel alsh		Liste des élèves inscrits aux tableaux des classes
Action 4	Favoriser la relation école/accueil de loisirs	Directeurs		1 rencontre par période minimum

Objectif 3 : Promouvoir la santé, le bien-être et l'épanouissement des élèves

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Développer la notion d'équilibre alimentaire : --Mise en place des petits déjeuners - atelier cuisine/ master chef - lors du temps de restauration /menu	Enseignant(e)s Personnel alsh		
Action 2	Mettre en place des habitudes d'hygiène : lavage de mains et brossage des dents	Personnel alsh		Nombre d'enfants qui se brossent les dents et qui ont leur matériel
Action 3	Mettre en place des temps d'activité physique, d'éveil corporel et d'activités manuelles et des temps de repos et veiller à leur cohérence d'enchaînement	Personnel alsh		Nombre de séance de relaxation mise en place/ Temps calme

NOM DU SITE : TRUCHET

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

Parents, Enseignants, Equipe d'animation, Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

→ Assurer une bonne entente, une bonne coopération, une bonne communication et un bon partenariat entre les différents partenaires éducatifs

4.2 Définition de 3 objectifs partagés qui ressortent de l'état des lieux :

Objectif 1 : Harmoniser les règles de vie entre l'école et l'ALSH du TRUCHET

Objectif 2 : Préparer les élèves aux continuités et aux ruptures GS/CP et Temps scolaires/ Temps périscolaires

Objectif 3 : Renforcer la coopération entre équipe enseignante et équipe d'animation en vue d'améliorer le climat scolaire

4.3 Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

(préciser les acteurs concernés, le moment de la semaine concerné et le calendrier de mise en œuvre)

Objectif 1 : Harmoniser les règles de vie entre l'école et l'ALSH du TRUCHET

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Elaboration, échanges, communication sur les règles de vie	Directeur école/Directeur ALSH	En début d'année scolaire et au quotidien	Nombre de règles communes mises en place et appliquées
Action 2				
Action 3				

Objectif 2 : Préparer les élèves aux continuités et aux ruptures GS/CP et Temps scolaires/ Temps périscolaires

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Atelier liaison GS/CP dans la classe de CP	GS Christin	Période 5	Nombre d'enfants participants
Action 2	APC Christin au TRUCHET	GS	1 ou / et 2 période	Nombre d'enfants concernés + nombre de séances réalisées
Action 3	Atelier du soir commun ALSH Christin/Truchet	GS Christin + Truchet	1 soir/semaine/ 3^{ème} trimestre	Nombre d'enfants concernés + nombre de

				séances réalisées
Action 4	Repas des GS au restaurant scolaire du TRUCHET	GS Christin	Quelques jours en juin	Nombre de repas

Objectif 3 : Renforcer la coopération entre équipe enseignante et équipe d'animation en vue d'améliorer le climat scolaire

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Echanges sur un enfant sur son comportement (voir RDV commun avec les familles)	Animateur/Enseignant Directeur ALSH/Directeur école	De façon ponctuelle	Nombre d'échanges/ nombre de RDV
Action 2	Coopération entre élèves de différentes classes sur le temps méridien , les plus grands s'occupent des plus petits, sous forme de jeux par exemple.	Elèves	Temps méridien	Nombre d'interactions
Action 3				

NOM DU SITE : CENTRE

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
 - Tarification : prix repas pour les habitants des communes extérieures
 - Facilité d'inscription/ souplesse
- **Enseignants :**
 - Renforcer le lien Ecole/ ALSH.
 - Réaliser des activités communes, des projets communs.
- **Equipe d'animation :**
- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**
X

4.2 Définition de 3 objectifs partagés qui ressortent de l'état des lieux :

Objectif 1 : Sensibiliser l'enfant à l'écologie (réduction des déchets)

Objectif 2 : Développer les relations école-familles-périscolaire

Objectif 3 : Créer du lien avec les parents : investir les parents dans la vie de l'école

4.3 Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

Objectif 1 : Sensibiliser l'enfant à l'écologie (réduction des déchets)

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	<i>Développer le sens de l'intérêt général. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général. Initiation au développement durable : sensibilisation aux biens communs (ressources naturelles, biodiversité, etc.).</i>	Enseignantes + Personnel ALSH	Selon programmation de.s enseignante.s	Compétences inscrites dans le bulletin officiel du 30 juillet 2020

Action 2	Affichage d'outils pédagogiques (SICTOM) + Conception d'affiches pour l'organisation d'une campagne de tri.	Personnel ALSH + Enseignantes	Date à définir	Réalisation de la campagne de tri : affichages
Action 3	Proposition d'ateliers recyclages avec des objets ou matériaux afin de fabriquer des nouveaux objets. Visite du SYDOM (syndicat de traitement des ordures ménagères du Jura) à Lons le Saunier Ateliers avec Les jardins partagés : découvrir le compost, sensibiliser les élèves / familles au « zéro déchet »	Personnel ALSH + Enseignantes + CPIE + Intervenants SICTOM / SYDOM + Parc Naturel Régional + Les Jardins partagés	Dates à convenir avec le SYDOM et le CPIE	Visite du SYDOM Interventions CPIE / PNR Séances aux jardins partagés

Objectif 2 : Renforcer les relations école-familles-périscolaire

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Mise en place d'un cahier de suivi commun au périscolaire et à l'école concernant les élèves à besoins et incidents survenus sur les différents temps.	Personnel ALSH + Enseignantes	Sur toute l'année scolaire	Bilans en conseil d'école

Action 2	<i>Sensibiliser les familles aux temps éducatifs du périscolaire</i> <i>Présentation de l'équipe aux nouveaux arrivants</i>	Enseignantes	Sur toute l'année scolaire	Inscription des élèves aux ateliers proposés
Action 3	<i>Mise en place d'un outil commun école – ALSH concernant les arts (plastiques , musique ...)</i>	Enseignantes + Personnel ALSH + Parents		Productions plastiques, brochures de musée,

Objectif 3 : Créer du lien avec les parents : investir les parents dans la vie de l'école

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Organisation d'un marché des savoirs-faire → Accueillir les parents avec leurs compétences (photographe, policier, jardinier, infirmier, boulanger, cuisinier ...)	Enseignantes + Parents	Date à définir	Marché des savoirs-faire
Action 2	Renseigner les parents sur les structures existantes : CRE, OEPRE, Espace Mosaïque, CCAS, Maison des Solidarités ... → mise à disposition de brochures → affichage → conférence à destination des parents	Mairie + Associations + Enseignantes + Personnel ALSH	Tout au long de l'année scolaire	

Action 3	<p>Rendre visible la structure ALSH aux yeux des parents</p> <p>- présentation de l'équipe, trombinoscope, numéros de téléphone, mail, ateliers, site internet : au tableau d'affichage</p>	<p>Mairie</p> <p>+</p> <p>Enseignantes</p> <p>+</p> <p>Personnel ALSH</p>	A la rentrée	Affichage au tableau

NOM DU SITE : FAUBOURG

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents** : participer à certains ateliers
- **Enseignants** : être cohérents entre école et Alsh
- **Equipe d'animation** : conserver la stabilité de l'équipe

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins)** : demande d'ateliers bien spécifiques : ex : atelier cuisine (en prévision pour le premier trimestre de l'année prochaine)

4.2 Définition de 3 objectifs partagés qui ressortent de l'état des lieux :

Objectif 1 : Vivre ensemble avec Respect et Sécurité

Objectif 2 : Illustrer en ateliers les apprentissages de l'école

Objectif 3 : Favoriser le bien-être de l'élève et de l'adulte

4.3 Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

(préciser les acteurs concernés, le moment de la semaine concerné et le calendrier de mise en œuvre)

Objectif 1 : Vivre ensemble avec Respect et Sécurité

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Comprendre le respect et la sécurité à l'atelier théâtre	AL, enfants, école	Début de ^r trimestre avec restitution à l'école en fin de trimestre	Jouer des petites scènes devant une classe. Filmer la scène et la visionner en classe.
Action 2	Comprendre et assimiler le Règlement école /AL	Parents, élèves Ecole/ AL	Chaque année, en début, en milieu	Lecture, conception, et signature en début d'année Rappel et relecture en milieu d'année
Action 3	Agir en sécurité - dans la rue - dans l'école	Parents, élèves Ecole/ AL	3 ^{ème} trimestre (semaine de la sécurité routière)	Affichage à l'AL de réalisations faites à l'école

Objectif 2 : Illustrer en ateliers les apprentissages de l'école

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Illustrer des apprentissages scolaires en Arts et Culture (séquences en classe)	Ecole / AL Elèves	A voir selon la programmation des apprentissages	Réalisations à l'AL - dessins - expo - sorties
Action 2	Illustrer des apprentissages scolaires en Sciences, Histoire ou Géographie (séquences en classe)	Ecole / AL Elèves	A voir selon la programmation des apprentissages	Réalisations à l'AL - dessins - expériences - recherches - maquette
Action 3				

Objectif 3 : Favoriser le bien-être de l'élève et de l'adulte

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Ateliers relaxations après le repas de midi	AL /enfants	1 fois/semaine pour commencer. Plus souvent après.	Questionner les enfants avant et après une période de pratiques. - yoga - respiration - mimes
Action 2	30 minutes d'EPS par jour	Ecole Elève	Chaque jour	Ajouter des activités relaxantes dans ce temps
Action 3				

NOM DU SITE : CHRISTIN

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

Parents, Enseignants, Equipe d'animation, Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

→ Assurer une bonne entente, une bonne coopération, une bonne communication et un bon partenariat entre les différents partenaires éducatifs

4.2 Définition de 3 objectifs partagés qui ressortent de l'état des lieux :

Objectif 1 : Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs pour contribuer au mieux-être de l'enfant.

Objectif 2 : Préparer les élèves (et les parents) aux continuités et aux ruptures notamment dans le cadre de la liaison GS/CP et entre les temps scolaires et les temps périscolaires

Objectif 3 : Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives.

4.3 Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

(préciser les acteurs concernés, le moment de la semaine concerné et le calendrier de mise en œuvre)

Objectif 1 : Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs pour contribuer au mieux-être de l'enfant.

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Pour assurer le bien être de l'enfant aux moments de transition (11h30), donner la possibilité à 2 animatrices de venir chercher les enfants de TPS et de PS dans les classes, de les passer aux toilettes et de les emmener au restaurant scolaire avant l'arrivée des parents à 11h30	Animatrices ALSH	Toute l'année mais surtout au début de l'année	Moins de pleurs
Action 2	Avancer l'heure des petits déjeuners pour laisser le temps d'installer un climat calme propice à l'entrée en classe	ALSH	Toute l'année	Etat des élèves lorsqu'ils arrivent en classe
Action 3	Utiliser les formules de politesse	ALSH/enseignants	Toute l'année	

Objectif 2 : Préparer les élèves (et les parents) aux continuités et aux ruptures notamment dans le cadre de la liaison GS/CP et entre les temps scolaires et les temps périscolaires

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Accueil des nouveaux parents lors des portes ouvertes	ALSH/enseignants	Fin d'année	Nombre de parents participants
Action 1	Atelier liaison GS/CP dans la classe de CP	GS Christin	Période 5	Nombre d'enfants participants
Action 2	APC Christin au TRUCHET	GS	1 ou / et 2 période	Nombre d'enfants concernés + nombre de séances réalisées
Action 3	Atelier du soir commun ALSH Christin/Truchet	GS Christin + Truchet	1 soir/semaine/ 3^{ème} trimestre	Nombre d'enfants concernés + nombre de séances réalisées
Action 4	Repas des GS au restaurant scolaire du TRUCHET	GS Christin	Quelques jours en juin	Nombre de repas

Objectif 3 : Promouvoir la santé et le bien être des enfants dans toutes les actions éducatives.

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Travailler sur l'équilibre alimentaire à partir des petits déjeuners et élaboration d'un menu de petit déjeuner équilibré qui sera ensuite pris par toute la classe au restaurant scolaire.	Elèves et enseignants de GS	Travail pendant une période	Retour des élèves
Action 2	Augmenter l'activité physique et lutter contre la sédentarité chez les élèves : proposer une activité d'éveil corporel	ALSH	Un soir/semaine sur une période	Nombre d'enfants participants
Action 3	Hygiène : mains et dents Brossage des dents après le repas du midi et/ou le petit déjeuner	ALSH	Tous les jours	

NOM DU SITE : ROSSET

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
 - Facilité d'inscription/ souplesse
 - Paiement annualisé
 - Menus biologiques
 - Activités dirigées (bricolages, jeux...)
- **Enseignants :**
 - Renforcer le lien Ecole/ ALSH.
 - Réaliser des activités communes, des projets communs.
- **Equipe d'animation :**
 - Un investissement plus élevé des parents (intérêt pour les activités...)
 - Un temps obligatoire de présence pour les enfants pour mettre en place des activités nécessitant du temps (de 16h30 à 18h par exemple).
- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

X

4.2 Définition de 3 objectifs partagés qui ressortent de l'état des lieux :

Objectif 1 :

Renforcer le lien ALSH/ Ecole.

Objectif 2 :

Créer du lien avec les parents : investir les parents dans la vie de l'école.

Objectif 3 :

Construire une continuité éducative et pédagogique cohérente entre l'ALSH et l'Ecole.

4.3 Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

(préciser les acteurs concernés, le moment de la semaine concerné et le calendrier de mise en œuvre)

Objectif 1 :

Renforcer le lien ALSH/ Ecole.

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Faire un espace commun d'information ALSH et école (affichages, menus, photos...)	Enseignants/ équipe d'animation.	Année scolaire 2022-2023	
Action 3	Elargir le site internet de l'Ecole à l'ALSH	Enseignants/ équipe éducative	1 ^{er} trimestre année scolaire	
Action 3	Réalisation d'une charte d'utilisation des lieux communs.	Enseignants/ équipe d'animation	1 ^{er} trimestre année scolaire	

Objectif 2 :

Créer du lien avec les parents : investir les parents dans la vie de l'école.

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Lors des portes ouvertes de l'école : présenter l'école et l'ALSH avec les deux équipes et le fonctionnement. Pot d'accueil festif de rentrée	Parents, élèves, équipe éducative, enseignants.	Fin d'année Début d'année scolaire	
Action 2	Solliciter les compétences des parents (musicien, pâtissier...) pour qu'ils interviennent sur un temps Ecole et ALSH.	Parents/ Enseignants/ Equipe éducative	Année 2022-2023 en fonction des disponibilités de chacun.	

Objectif 3 :

Construire une continuité éducative et pédagogique cohérente entre l'ALSH et l'école.

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Décorer les lieux communs (montée escaliers...).	Elèves/ Enseignants/ Equipe éducative	2ème/ 3ème trimestres 2022-2023	
Action 2	Faire un jardin partagé dans l'école.	Elèves/ Enseignants/ Equipe éducative	3ème trimestre 2022-2023	

NOM DU SITE : MATERNELLE MOUTON

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents : Réussite scolaire des enfants, que les enfants aiment venir à l'école, que chacun soit reconnu dans ses spécificités**
- **Enseignants : que les enfants aiment venir à l'école, qu'ils progressent dans les apprentissages, la socialisation, et leurs spécificités. Que les parents aient de bonnes relations avec l'école et soient en confiance.**
- **Equipe d'animation : souhaite que les enfants viennent avec plaisir, que les parents n'hésitent pas à venir pour avoir des retours, avoir des conseils des professionnels qui entourent les enfants, et aident les familles. Une antenne du centre social à proximité de l'école serait bienvenue.**
- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) : les grands souhaitent pouvoir choisir leurs activités et en proposer (enfants consultés lors de réunions d'enfants)**

4.2 Définition de 3 objectifs partagés qui ressortent de l'état des lieux :

Objectif 1 : permettre aux enfants d'être accueillis à l'école et à l'accueil de loisirs dans des conditions agréables et sereines

Objectif 2 : permettre aux parents de laisser leur enfant en confiance parce qu'ils peuvent échanger avec les structures

Objectif 3 : permettre à l'école et à l'accueil de loisir de mener des projets communs qui fassent sens pour les enfants

4.3 Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

(préciser les acteurs concernés, le moment de la semaine concerné et le calendrier de mise en œuvre)

Objectif 1 : permettre aux enfants d'être accueillis à l'école et à l'accueil de loisirs dans des conditions agréables et sereines

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Permettre aux enfants de jouer	École, ALSH enfants	Tous les jours	Usure du matériel, boîte à idées, et nombre d'inscriptions à l'ALSH
Action 2	Permettre aux enfants de communiquer entre eux et avec les adultes	École ALSH enfants autres adultes	A chaque période	Mise en place de réunions d'enfants. Progression en langage et communication

Action 3	Apporter aux enfants une ouverture culturelle et artistique	École, ALSH, Enfants, association ou institution proposant des ateliers ou des visites	Plusieurs spectacles	Réalisation de plusieurs projets
-----------------	--	---	-----------------------------	---

Objectif 2 : permettre aux parents de laisser leur enfant en confiance parce qu'ils peuvent échanger avec les structures

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Café des parents	École, ALSH, centre social	Plusieurs fois par an	Choix de thèmes en relations avec l'ALSH ou la restauration scolaire
Action 2	Fête de l'école	École ALSH familles	Une fois par an	Participation commune à la manifestation
Action 3	Communication active	École ALSH, SEJ, parents, centre social	Tous les jours	Participation des parents

Objectif 3 : permettre à l'école et à l'accueil de loisir de mener des projets communs qui fassent sens pour les enfants

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
Action 1	Projet commun jardin et embellissement des cours	École, ALSH, service espaces verts de la ville, les familles	Toute l'année	Décorations land art dans la cour, plantations au jardins
Action 2	Échange de jeux, matériel...	École, ALSH	Toute l'année	Plusieurs échanges réalisés en cours d'année
Action 3	Travail sur des albums en plusieurs langues Intervention de la médiathèque auprès des enfants et des parents	École, ALSH, Médiathèque	1 période par an	Convention école/ médiathèque et ALSH/ médiathèque

Mise en œuvre et animation du PEDT

- **Pilote du PEDT : Grégory SACÉPÉ, Directeur du Pôle Éducation Jeunesse et Sports Ville de Saint-Claude**

Rôle du pilote du PEDT:

- ✓ Anime avec le/les élus référents les instances de pilotage et de suivi
- ✓ Propose une méthode et des outils
- ✓ Assure l'interface entre les acteurs du projet
- ✓ Facilite la relation avec les partenaires institutionnels
- ✓ Assure la communication sur le déroulement du PEDT

- **Composition du comité de pilotage :**

Veiller à limiter le nombre de membres, mais en assurant à minima une représentation de la collectivité, de directeurs écoles/accueils de loisirs, de représentants de parents, de la DSDEN (Inspecteur de la circonscription, et service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports).

Le comité de pilotage réunit :

- ✓ **L'ensemble des acteurs éducatifs :**

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Inspection de l'Éducation Nationale

Direction représentant des écoles élémentaires

Direction représentant des écoles maternelles

Coordination Cité Educative

Représentant des parents d'élèves des écoles élémentaires

Représentant des parents d'élèves des écoles maternelles

- ✓ **La Ville de Saint-Claude :**

Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires

Direction Générale des Services

Conseiller Municipal délégué à la Petite Enfance

Direction du Service Enfance-Jeunesse

Direction de la Maison de la Petite Enfance

Direction du Service des Sports

Direction du Développement Territorial et de la Politique de la Ville

Coordination des Accueils de Loisirs

Coordination du Contrat de Réussite Éducative et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Direction représentant des Accueils de Loisirs maternels

Direction représentant des Accueils de Loisirs élémentaires

À titre consultatif

Directrice de l'école privée maternelle et élémentaire Jeanne d'Arc

Président de l'APEL

Autres partenaires

Associations, clubs sportifs, services municipaux...

Le rôle du comité de pilotage sera :

- ✓ D'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le déroulement du PEDT
- ✓ D'effectuer la communication générale du PEDT
- ✓ D'évaluer le travail réalisé sur le terrain en fonction des retours des comités de suivi

- **Périodicité des réunions :**

Une à deux fois par an mais des comités de pilotage restreints peuvent être mis en place en fonction des besoins ou de l'actualité.

- **Composition des comités de suivis :** *(indispensable lorsqu'il y a plusieurs écoles- accueils de loisirs sur le territoire du PEDT. Il s'agit de permettre une réflexion au plus près des enfants, il est conseillé d'organiser ces comités locaux avec des représentants de l'école/accueil de loisirs, le pilote du PEDT, des représentants des parents.*

Dans chaque école :

- ✓ Pilote du PEdT
- ✓ Direction de l'école
- ✓ Direction de l'Accueil de Loisirs
- ✓ 1 parent d'élève délégué
- ✓ 1 ATSEM (pour les écoles maternelles)

Le rôle des comités de suivi sera :

- ✓ De réaliser un état des lieux des atouts et contraintes de chaque site et de faire des propositions d'amélioration
- ✓ De travailler sur le « VIVRE ENSEMBLE » (règles de vie, cadrage de la parole de l'adulte vers l'enfant, respect de l'enfant vers l'adulte, ...)
- ✓ Faire vivre le PEDT :
 - Créer du lien entre les activités scolaires et périscolaires (APC, CLAS, activités, ...)
 - Porter une réflexion sur différentes thématiques (temps de transition, responsabilités partagées, organisation de la sieste, renforcement des liens avec les familles, ...)
- ✓ De communiquer auprès des familles
- ✓ D'effectuer une évaluation du travail mis en place et transmettre les résultats au comité de pilotage afin que des aménagements éventuels soient réfléchis.

➤ **Périodicité des réunions :**

Une fois par trimestre, mais la fréquence peut être modifiée en fonction des besoins ou de l'actualité

➤ **Indicateurs de la dynamique du PEDT**

Par exemple : nombre de réunions de comités de suivi/ pilotage, existence de compte-rendus écrits, pris en compte de l'intérêt de l'enfant dans les échanges...

Pour les acteurs du temps scolaire

- ✓ Evolution des relations entre les enfants et les adultes et entre les enfants eux-mêmes
- ✓ Adéquation des activités scolaires et périscolaires
- ✓ Vigilance et concentration des élèves pendant les temps d'apprentissages
 - Matin (début, milieu, fin)
 - Après-midi (début, milieu, fin)

Pour les acteurs du temps périscolaire

- ✓ Evolution du nombre d'enfants inscrits aux différents temps d'accueil (pourcentage, effectif, taux d'assiduité...)
- ✓ Adéquation des activités au moment de la journée / Alternance d'activités dirigées et d'activités libres (espace de jeu organisé mais non dirigé) / Alternance des temps en grands groupes et en petits groupes, possibilité pour l'enfant de s'isoler
- ✓ Adéquation des activités scolaires et périscolaires
- ✓ Organisation de la pause méridienne (Qualité du temps de repas, du temps de repos ou de sieste suivant l'âge des enfants, des activités proposées)

Pour les parents

- ✓ Motivation de l'enfant à aller à l'école
- ✓ Motivation de l'enfant à participer à des activités périscolaires
- ✓ Moments où l'enfant se retrouve seul à la maison (plus de 45 minutes en continu)

Pour le comité de pilotage

- ✓ Fonctionnement du groupe de pilotage (nombre de réunions, comptes rendus)
- ✓ Incidences financières pour la collectivité
- ✓ Les autres difficultés rencontrées (recrutement, organisation, logistique...)
- ✓ Niveau d'atteinte des objectifs fixés, via les retours des groupes de suivi

Pour les acteurs de loisirs extra-scolaires

- ✓ Harmonisation de l'offre de loisirs sur la Ville / Optimisation des salles et des créneaux disponibles
- ✓ Incidence sur la fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi

6.5 Evaluation transversale :

- ✓ Respect des rythmes de l'Enfant : Alternance Apprentissages / Repos / Activités + Articulation avec ce que vit l'enfant durant la journée, la semaine...
- ✓ Respect des règles Républicaines / Changement de comportement / Règles de vie concertées avec l'accueil périscolaire
- ✓ Qualité des relations et de la communication entre les différents acteurs (enseignants, animateurs, parents) / temps de discussion
- ✓ Qualité des temps de transition pour les enfants avec les autres acteurs
- ✓ Harmonisation des différentes offres en direction des élèves (APC, Accompagnement Éducatif, Activités AL). Durée des périodes d'activité et modalités d'inscription pour une meilleure lisibilité (Enfants, parents, enseignants, animateurs).

ANNEXE 2 : PLAN MERCREDI

Objectifs du Plan Mercredi :

- 1) Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- 2) Favoriser l'accueil de tous les publics.
- 3) Mettre en valeur la richesse des territoires.
- 4) Développer des activités éducatives de qualité.

1 Communes et noms des accueils de loisirs ouverts le mercredi au moins une demi-journée : - ALSH Chabot – Saint-Claude

Rappel des horaires et effectifs du mercredi pour chaque site ouvert (voir étape 3 - 3.4)

Nom de l'accueil de loisirs 1 : ALSH Chabot

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-5 ans	Nombre moyen d'enfants de 6-11 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h-11h30	15	10	30	55
Pause méridienne : 11h30-13h30	15	10	30	55
Horaires après-midi : 13h30-18h30	15	10	30	55

Nom de l'accueil de loisirs 2 :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Nom de l'accueil de loisirs 3 :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Proposition de développement du Plan Mercredi sur l'ensemble du territoire en PEDT

Objectif 1 : Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Certains locaux sont mutualisés le mercredi		x		
Une charte de bon usage des locaux est mise en place		x		
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi	x			
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi		x		
Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi	x			
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi	x			
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines	x			
Autre				

Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues (pas de supplément sorties...)	x			
Les activités proposées sont diversifiées	x			
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	x			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons		x		
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	x			
Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles		x		
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	x			Demande FAPT avec la CAF
Autre				

Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	x			Ateliers avec le CPIE
Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	X			
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	X			
Des partenariats existent avec des structures locales (associations, musée, bibliothèque, artisans locaux...)	X			
Les compétences de parents ou d'habitants peuvent être valorisées pour certains projets			X	Plus depuis la crise du COVID19
Les enfants ont la possibilité de se repérer, de découvrir leur environnement proche	X			
Autre				

Objectif 4 : Développer des activités éducatives de qualité

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Le projet pédagogique est régulièrement réinterrogé sur ses objectifs du mercredi			X	
Les activités proposées le mercredi sont adaptées à la durée (journée/après-midi)	X			
Les différents temps de la journée sont pris en compte dans le projet pédagogique (repas, temps libres, transitions...)	X			
Certains projets sont menés dans la durée (cycle, période entre vacances...)	X			
L'organisation et les activités prennent en compte l'âge des enfants.	X			
L'équipe d'animation a du temps hors présence enfants pour préparer les projets du mercredi	X			
L'équipe d'animation bénéficie de temps de formation ou d'échanges de pratiques	X			
Les enfants sont acteurs de l'organisation de l'accueil et/ou du choix des activités			X	
Autre				

Type d'activités proposées le mercredi (vous pouvez illustrer)

- Activités artistiques : dessin, peinture, poterie, modelage...
- Activités scientifiques : les « petits chimistes »
- Activités numériques
- Activités civiques : la carte de la fraternité, les émotions, le handicap...
- Activités de découverte de l'environnement : projets avec le PNR, l'eau, la faune, la flore, l'habitat... les petites bêtes...
- Activités d'expression : Théâtre, danses, musiques, percus, chants, cirque
- Activités physiques et sportives : motricité, basket, hand, gym douce, multisport...
- Activités manuelles-créatives : au fil des saisons, thèmes divers, scrapbooking, origami, collage, découpage... atelier bois...
- Autres

Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation (vous pouvez illustrer)

- Intervenants associatifs rémunérés : Jardins Partagés, CPIE, Clubs de Hand et de basket
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif (libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...) : PNR
- Parents : Cuisine du monde (avant COVID)
- Habitants
- Enseignants
- Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers...) : Agents des services techniques : jardinier, atelier menuiserie
- Association des Guides de Haute Montagne dans le cadre du projet relance Plan Mercredi en 2021/2022
- Autres

Pour les PEDT en renouvellement, merci de joindre à la trame PEDT, les comptes-rendus de comités de pilotage, éléments de bilans, portant sur l'année la période de convention écoulée.